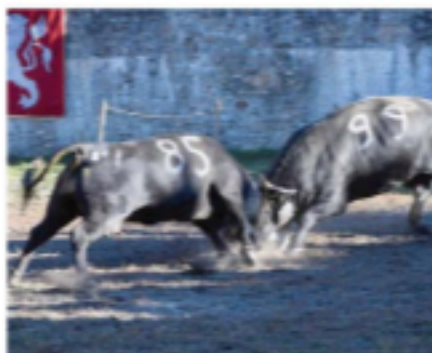




Nairobi pose dans l'aire sacrée de Martigny avec la famille Pralong. Elle a emporté son deuxième titre en luttant en finale contre Godelle Noble (No 96), classée reine de première catégorie.



La reine Nairobi remet ça dans l'arène

RACE D'HERENS Vainqueur surprise de l'édition 2018 du combat de reines de la Foire du Valais, Nairobi, de Jean-Baptiste Pralong d'Orsières, l'a emporté de nouveau dimanche.

PAR JEAN-YVES GAMBUD (LE NOUVELLISTE.CH)

Qu'une petite vache devienne reine du combat de la Foire du Valais, cela arrive. Qu'elle l'emporte deux années consécutives, c'est exceptionnel. Nairobi, de Jean-Baptiste Pralong d'Orsières, l'a fait. Elle a été sacrée reine des reines dimanche dans l'aire sacrée de Martigny. L'exploit est immense.

Nairobi, avec ses 582 kilos, lutte dans la troisième catégorie, celle réservée aux vaches les plus légères. En finale des finales, elle l'a emporté face à Nabile, de Jullé et Lars Cotteland, une impressionnante vache pesant 750 kilos, qui n'est autre que la reine de Falpage de Tignes.

Particulièrement, Nabile est la tante de... Nairobi. Elle a été vendue par Jean-Baptiste Pralong à ses propriétaires actuels.

Des soucis économiques à la gloire

Au moment de recevoir la sonnette créée pour la reine des

reines, Jean-Baptiste Pralong ne cache pas son émotion. Une laisse aller à une confidence: «J'ai eu des soucis économiques ces quelques derniers temps. J'avais presque décidé de prendre des laitères... Eh bien aujourd'hui je reviens sur ma décision. Nairobi m'a convaincu.»

Une bête marquée

Ses propriétaires ne pensait pas que sa progéniture était capable de mériter son exploit de 2018. «Je n'espérais pas qu'elle

793

soit reine des reines. Reine de sa catégorie, cela me semblait possible, mais pas plus.»

À la suite de la finale de la troisième catégorie, Jean-Baptiste Pralong nous confie que sa bête avait souffert qu'elle était mangée après avoir été battue femme. Les coups reçus l'ont marquée à la face. Cela ne l'a pas dissuadé de défendre sa chance les dix deux derniers combats en finale des finales.

“
J'avais presque décidé de prendre des laitères... Eh bien aujourd'hui je reviens sur ma décision. Nairobi m'a convaincu.”

JEAN-BAPTISTE PRALONG
PROPRIÉTAIRE DE NAIROBI

soit reine des reines. Reine de sa catégorie, cela me semblait possible, mais pas plus.»

Après ce succès dans l'aire de Martigny, verra-t-on Nairobi dans celle de Jus-Rancy, le lieu où se déroule la finale nationale des combats de reines? «Elle en a assez fait», répond Jean-Baptiste Pralong. «Maintenant, c'est repos, repos, repos. On va la garder pour la génétique.»

Moins bien préparée

Le propriétaire de la reine championne, «J'ai été beaucoup moins juste dans la préparation de Nairobi que l'an passé. Cet hiver, elle a donné naissance à deux veaux et je les ai laissés naitre. Nairobi a ensuite été traitée jusqu'en juin. Elle pèse 20 kilos de moins que l'année dernière.»

Fils de Jean-Baptiste, Jacques Pralong, ancien président de la Fédération d'élevage de la race d'Herens, estime ce combat de Nairobi en sa faveur. «Nairobi est au top de sa forme. Préservée durant l'hiver en n'ayant pas besoin de lutter à l'usage, elle était prête le jour J. Une fois de plus.»

La suite...

Après ce succès dans l'aire de Martigny, verra-t-on Nairobi dans celle de Jus-Rancy, le lieu où se déroule la finale nationale des combats de reines? «Elle en a assez fait», répond Jean-Baptiste Pralong. «Maintenant, c'est repos, repos, repos. On va la garder pour la génétique.»

Classement

Reine des reines

1. Nairobi, Jean-Baptiste Pralong, Orsières. 2. Nabile, Jullé et Lars Cotteland, Haute-Nendaz. 3. Couste, Estelle Doyet et Vincent, Les Agettes. 4. Paris, Olivier et Frédéric Bossin, Fully.

Première catégorie (de 602 à 695 kilos)

1. Nabile, Jullé et Lars Cotteland, Haute-Nendaz. 2. ex æquo: Crapouille, Patrick Perroud, Oulens-sous-Echallens (VD) et Dani, Christophe Wyssen, La Souche. 4. Chateaufort, Bruno-Salamin, Mayoux. 5. Max, Nathalie Lugon, Martigny-Coin. 6. Boris, Richard Borer, Pavez (VD). 7. Myline, Patrick Perroud, Oulens-sous-Echallens (VD).

Deuxième catégorie (de 652 à 678 kilos)

1. Couste, Estelle Doyet et Vincent, Les Agettes. 2. Edelwin, Blanchard et Daline, Cléves. 3. Mila, Maxime Foccard, Orsières. 4. Natucha, Famille Rey-Allemet, Val-d'Illiez. 5. Fauvette, Famille Carthodas, Deuzon. 6. Marvella, Famille Pammattar, Verthème. 7. Karis, Christian-Michel, Salins.

Troisième catégorie (de 529 à 601 kilos)

1. Nairobi, Jean-Baptiste Pralong, Orsières. 2. Tenuis, Famille Desmar, Eris. 3. Meringue, Famille Rey-Allemet, Val-d'Illiez. 4. Lolita, David Péroz, Ollon (VD). 5. Mignonne, Benoit Yverna, Orsières. 6. Corail, Christian Geron, Essertin-sur-Vivier (VD). 7. Isabelle, Yves Brucher, Le Châble.

Principales

1. Paris, Olivier et Frédéric Bossin, Fully. 2. ex æquo: Marmotte, Jean-Claude Poni, Ravin et Bérna. 2. Beat et Anita (Jige), Saon. 4. Corail, Vuslat Phat, Sornbranch. 5. Jéjéne, Lucie Maret, Lourtier. 6. Marika, Nathalie Lugon, Martigny-Coin. 7. Promesse, Foccard Fives, Valèges.

Cinq sonnettes pour les reines vaudoises

Failli les autres éléments à retenir de ce combat de la Foire, on notera que cinq des vingt-huit sonnettes distribuées aux

bêtes classées ont été conquises par des élevages vaudois. C'est là le reflet du fait qu'environnement 100 du cheptel de la race d'Herens est détenu à l'extérieur du Valais.